

MAÎTRISE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES AVANCÉES EN MÉDECINE CLINIQUE, SPÉCIALISATION PSYCHIATRIE ET PSYCHOTHÉRAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

1. Objectifs généraux

La Maîtrise universitaire d'études avancées en médecine clinique, spécialisation psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (en anglais Master of Advanced Studies (MAS)), est un diplôme universitaire de spécialisation dont l'accomplissement nécessite une formation préalable de quatre ans, dont deux en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, un en psychiatrie adulte et un dans une autre discipline médicale clinique. La formation en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent a les objectifs généraux suivants:

1. l'acquisition des connaissances théoriques dans le domaine de la prévention, du diagnostic, du traitement et des bases scientifiques des troubles de la santé mentale et des troubles psychiques ;
 2. l'acquisition des aptitudes pratiques nécessaires afin de conseiller et de prendre en charge les enfants et les adolescents atteints de troubles psychiques, de façon autonome ou en collaboration avec d'autres spécialistes médicaux et paramédicaux, ou en tant que consultant pour d'autres spécialistes.
-

2. Conditions d'admissibilité et équivalence

Peuvent être admis les candidats titulaires d'un diplôme de médecin d'une Université suisse ou de la Communauté européenne, ou d'un titre jugé équivalent ayant déjà effectué :

- une année de formation postgrade dans une discipline médicale clinique autre que la psychiatrie et
 - une année de psychiatrie adulte et
 - deux années de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dans un service du Département universitaire de psychiatrie à Genève, ou dans un autre service universitaire équivalent.
-

3. Durée des études

La durée pour l'obtention du MAS est de quatre semestres en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent (ou un maximum de huit semestres en cas d'immersion clinique à temps partiel). Ces semestres peuvent être accomplis dans des structures hospitalières ou ambulatoires, dans un des établissements de formation postgrade reconnus en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent à Genève.

4. Programme d'études

Le MAS en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent couvre les dimensions psychiques, sociales et biologiques de la psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent.

A. Objectifs spécifiques à l'immersion clinique

L'immersion clinique correspondant à l'acquisition de 90 crédits ECTS doit permettre au candidat de compléter ses compétences et ses connaissances propres à l'approche de l'enfant et de l'adolescent souffrant d'un trouble psychique.

Compétences

- Examen clinique de l'enfant et de l'adolescent (sémiologie des troubles psychiatriques, maîtrise des techniques de l'examen psychiatrique chez les patients traités dans le lieu d'immersion clinique).
- Maîtrise de la psychopharmacologie et de son application pratique (effets/effets secondaires, interactions, contrôles chimiques de laboratoire).
- Stratégies psychothérapeutiques individuelles et systémiques, application dans sa propre pratique ou en délégation.
- Réévaluation de toutes les mesures thérapeutiques employées en collaboration avec les spécialistes correspondants.
- Rédaction d'expertises ou de rapports à l'intention des autorités compétentes.
- Examen clinique psychiatrique chez les enfants et les adolescents atteints d'un trouble somatique avec une symptomatologie psychiatrique concomitante.
- Activité de consultation et de liaison en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (selon le lieu d'immersion clinique).

B. Objectifs spécifiques à l'enseignement théorique

L'enseignement théorique correspondant à l'acquisition de 30 crédits ECTS permet un approfondissement effectué après les trois premières années de formation postgrade préalable au MAS. Il fait donc suite à l'acquisition des connaissances de base en psychiatrie générale de l'enfant et de l'adolescent dans les domaines de la sémiologie psychiatrique, de la psychopathologie et de la psychopharmacologie.

Les thèmes spécifiques abordés sont les suivants :

- Recherche clinique et épidémiologique pour le clinicien : initiation à la recherche, à la démarche qualité. Abord des éléments de statistiques et d'épidémiologie.
- Enfants, adolescents et jeunes adultes : approfondissement de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, et des troubles psychiques liés à l'enfance et à l'adolescence. Reconnaissance précoce et traitement de tous les troubles psychiatriques de l'enfant et de l'adolescent. Soins spécifiques des troubles autistiques et envahissants du développement.
- Neurosciences et clinique: mise au point sur l'actualité de la recherche. Approfondissement dans les domaines de la psychopharmacologie, l'imagerie, la neuropathologie, etc.

- Approches psychothérapeutiques psychodynamiques complémentaires modèles faisant l'objet d'un approfondissement spécifique : psychothérapies brèves parents-enfant ou enfant seul, psychothérapie familiale, guidance interactive, psychothérapie des cas difficiles.
- Thérapie groupale : notions de base de la dynamique groupale. Différents modèles de groupes et leurs indications.
- Psychiatrie transculturelle de l'enfant et de l'adolescent : notions de base en psychiatrie culturelle (épidémiologie, enjeux diagnostiques, traitements, représentations, etc.). Réseaux de soins aux enfants de parents migrants à Genève.

C. Objectifs spécifiques au travail de fin d'étude

Le travail de fin d'études correspondant à l'acquisition de 30 crédits ECTS doit permettre au candidat d'effectuer un travail de recherche clinique dans un des domaines de la sous-spécialisation (neurobiologie, psychiatrie clinique, évaluation des approches thérapeutiques) sous la direction du responsable du programme du MAS ou d'une personne désignée par ce dernier. L'objectif recherché est de familiariser le candidat avec les aspects méthodologiques de base d'un tel travail et de lui permettre de formuler de manière synthétique ses observations.

5. Plan d'étude

Le programme d'étude comprend une immersion clinique, une formation théorique ainsi qu'un travail de fin d'étude.

A. L'immersion clinique (90 crédits ECTS)

1. Le candidat acquiert les compétences citées sous 4A au cours des stages cliniques qui doivent être effectués au sein d'un Service de psychiatrie des HUG selon le plan de carrière du candidat. L'immersion clinique implique que le candidat en plus du travail usuel:
 - a. effectue un travail de nuit,
 - b. assume des urgences,
2. Le candidat doit accomplir pendant sa période de formation postgrade dans son lieu d'immersion clinique au moins 40 heures de supervision psychiatrique, 40 heures de supervision psychothérapeutique et 40 heures de séminaire clinique par an (voir point 5. B. 2).
3. Une activité d'assistant auprès d'un spécialiste en pratique privée est reconnue jusqu'à concurrence de six mois.

L'immersion clinique correspond à **90 crédits ECTS**.

B. L'enseignement théorique structuré (30 crédits ECTS)

Il comprend un enseignement de psychiatrie et psychothérapie générale pour enfant et adolescent, un enseignement à orientation pratique et un enseignement théorique structuré qui se déclinera comme suit :

1. un enseignement de psychiatrie et psychothérapie générale de l'enfant et de l'adolescent d'une durée de deux ans (dispensée dans le cadre du curriculum requis pour l'obtention du titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie), avec des modules d'approfondissement des concepts de bases appris lors des deux ans de formation pré-acquise avant le MAS
2. un enseignement à orientation théorique et clinique, autour des suivis psychothérapeutiques d'orientation psychanalytique
3. un enseignement théorique et clinique des modèles de soin psychothérapeutiques d'orientation systémique et cognitivo-comportementale
4. approfondissement des connaissances en psychopharmacologie pour enfants et adolescents

1. Enseignement de psychiatrie générale de l'enfant et de l'adolescent

Cet enseignement inclut :

- a. Onze modules thématiques qui ont lieu en 1^{re} et 2^e années du MAS Chaque module totalise au moins 12 heures d'enseignement direct pour un total de **345** heures sur les deux ans, soit 14 crédits.

La participation à au moins 80% de ces cours ex cathedra sera attestée dans le formulaire d'évaluation spécifique.

1^{re} année du MAS:

Module	Titre du module	Heures enseignement	Heures de travail personnel	Crédits ECTS
Module 1	Approfondissement des concepts psychanalytiques en psychopathologie et psychothérapie d'enfant et adolescents	40	7	
Module 2	Consultations thérapeutiques et premier entretien pour enfants et adolescents	40	7	
Module 3	Séminaire théorico-clinique de psychopathologie et psychothérapie de l'adolescence	40	7	
Module 4	Présentations cliniques, du bébé à l'adolescent	40		
	Total 1 an	160	21	7

2^e année du MAS :

Module	Titre du module	Heures enseignement	Heures de travail	Crédits ECTS
--------	-----------------	---------------------	-------------------	--------------

			personnel	
Module 1	Approfondissement des concepts psychanalytiques en psychothérapie d'enfants et adolescents	40	5	
Module 2	Séminaire clinique sur les psychothérapies brèves parents-enfants	40		
Module 3	Introduction à la TCC	30		
Module 4	Introduction à la systémique	6		
Module 5	Introduction à la thérapie de groupe	12		
Module 6	Séminaire de perfectionnement en psychopharmacologie	12		
Module 7	Présentations cliniques, du bébé à l'adolescent	40		
	Total 1 an	185	5	7

25-30 h de volume de travail correspond à 1 crédit ECTS

L'enseignement en psychiatrie générale de l'enfant et de l'adolescent de 1^e et 2^e année du MAS correspond à **14 crédits ECTS**.

2. Enseignement à orientation pratique

L'enseignement à orientation pratique est validé par le responsable de l'établissement de formation postgrade. Il a obligatoirement lieu au sein d'un des services de psychiatrie des HUG. Une activité d'assistant auprès d'un spécialiste en pratique privée est toutefois reconnue jusqu'à concurrence de six mois.

Il correspond aux activités de supervision d'un cas clinique, dispensées par des médecins cadres ou consultants ayant accompli la spécialisation en psychiatrie et psychothérapie. Il implique une présentation du cas, une discussion sur les orientations thérapeutiques et une référence aux modèles théoriques en psychopathologie applicables à ce cas. Il inclut les activités suivantes :

- a. séminaires cliniques (2 heures/semaine)
- b. supervision du travail psychothérapeutique en individuel ou en groupe (1 heure/semaine)

La totalité des heures annuelles d'enseignement direct est de 80 heures, le travail personnel correspondant étant de 20 heures (100 heures annuelles, 200 heures sur les deux ans) pour une totalité de **8 crédits ECTS** obtenus à l'issue de la période de 2 ans.

3. Enseignement théorique structuré complémentaire

4 crédits ECTS d'enseignement théorique structuré (min.100 heures de cours et de travail personnel) doivent être validés par le responsable du programme. Ils peuvent être effectués préalablement au MAS.

A noter également la préparation de l'examen final (examen fédéral) qui nécessite 15 jours de travail à temps plein correspondant à **4 crédits ECTS**.

C. Le travail de fin d'étude (30 crédits ECTS)

Dans la règle, il s'agit d'un travail de recherche fondamentale ou clinique en lien avec des pathologies psychiatriques. Le travail de fin d'études doit être structuré

comme un article scientifique. La publication de ce travail dans un journal à politique éditoriale est vivement souhaitée. Dans ce dernier cas, le candidat peut rédiger son mémoire en anglais.

Le travail de fin d'étude correspond à **30 Crédits ECTS**.

Tableau résumant les différents volets de la formation et les crédits ECTS associés

Volets de la formation	Sous-catégories	Crédits ECTS
Immersion clinique		90
Enseignement théorique	Enseignement de psychiatrie générale	14
	Enseignement à orientation pratique	8
	Enseignement théorique structuré complémentaire	4
	Préparation de l'examen final	4
Travail de fin d'étude		30
Total		150

6. Critères d'évaluation

L'immersion clinique sera validée par le responsable du MAS en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent après chaque évaluation annuelle. Deux évaluations positives sont indispensables pour valider cette partie du MAS.

Le contrôle de connaissance par rapport à l'enseignement théorique est basé sur l'examen FMH fédéral organisé par la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent. Il comporte un volet écrit et un volet oral. Les détails relatifs à cet examen qui a lieu à la fin de deux ans du MAS peuvent se trouver sur le site

[http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent version internet f1.pdf](http://www.fmh.ch/fr/data/pdf/psychiatrie%20de%20l'enfant%20et%20de%20l'adolescent%20version%20internet%20f1.pdf)

Le travail de fin d'études est évalué conformément à l'article 12 du règlement du MAS en Médecine Clinique.

Responsables du programme :

Professeur François Ansermet
Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Département de l'enfant et de l'adolescent
Ch. des Crêts-de-Champel 41
1206 Genève
Tél. 022 382 89 44/89

Professeur Stephan Eliez
Office médico-pédagogique
Rue David Dufour 1
CP 50
1211 Genève 8
Tél: 022 388 67 44/41

**Approuvé par le Collège des professeurs le
Approuvé par le Conseil de faculté le)**